

Vision Culture 2025

Mémoire de la table de danse du Conseil de la culture

1. Contexte

Plus de 40 ans d'histoire marquent le cheminement de la danse professionnelle à Québec. Depuis les dernières années, le milieu de la danse s'est structuré et la discipline s'est taillée une place significative dans la vie culturelle de la ville. Un nouveau dynamisme de la danse s'est instauré à Québec, grâce à la présence active de compagnies, de chorégraphes et d'interprètes établis et de la relève qui, de plus en plus, choisissent de s'enraciner à Québec.

Le milieu de la danse est actif dans les grands domaines de pratique que sont la formation, la recherche, la création, la production, la diffusion et les services de soutien.

Une cinquantaine de représentations en danse de répertoire et de création sont présentées annuellement dans les principaux lieux de diffusion. Entre 2008 et 2010, 30 nouvelles créations ont été présentées au public de Québec. La danse est bien vivante à Québec et l'on remarque que de nouvelles pratiques font leur apparition, favorisant notamment les maillages de la danse avec d'autres disciplines artistiques.

En 2012, un diagnostic et un plan de développement de la danse professionnelle ont été réalisés à l'initiative de la table de danse du Conseil de la culture. Dans le cadre de cette démarche, la table a identifié des enjeux de développement, des stratégies et des pistes d'action sur lesquels sont basés plusieurs constats contenus dans ce mémoire ainsi que des recommandations qui s'adressent à la Ville de Québec.

2. Conditions de pratique des artistes et des organismes du milieu de la danse

Le nouveau dynamisme de la danse à Québec s'appuie sur le travail de création, de production et de diffusion des interprètes, chorégraphes, compagnies et organismes de diffusion et de services. Pour maintenir et assurer le développement de ce dynamisme, il importe que les acteurs bénéficient de conditions de pratique adéquates et ce, à toutes les étapes du développement de leur carrière ou de leur organisation.

Bien que des mécanismes de soutien soient disponibles pour favoriser l'émergence de la relève en danse, on constate qu'il est encore difficile d'assurer un accompagnement de plus long terme pour les jeunes interprètes et chorégraphes en danse qui permettrait d'encourager encore davantage leur enracinement dans la ville.

Le milieu de la danse souligne également que des besoins importants persistent pour assurer un soutien adéquat à la création en danse, une fois passée les premières années de la relève, c'est-à-dire à toutes les étapes du développement de la carrière des interprètes et chorégraphes et de développement des compagnies.

Dans la même perspective, l'accès à des lieux de création et de répétition adéquats qui répondent aux exigences de la pratique est de première importance pour mener à bien les projets de création des artistes et des organismes en danse. Là encore, des besoins importants persistent à Québec, de même qu'au chapitre des espaces à bureau.

Les compagnies et organismes de danse sont des employeurs importants pour les artistes et travailleurs culturels de la danse à Québec. À ce titre, ils doivent pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour offrir des conditions de pratique et de travail adéquates.

Bien qu'ils constituent une source essentielle d'emplois et de débouchés pour les ressources professionnelles de la danse, les organismes de danse ne peuvent cependant pas être les seuls, si l'on souhaite préserver le bassin d'artistes à Québec et assurer la rétention de ces forces vives du milieu de la danse professionnelle. Dans le contexte où les revenus annuels moyens provenant d'activités professionnelles pour les interprètes de Québec s'établissent à moins de 8 000 \$ (2010), il va de soi que les initiatives qui viseraient à accroître les possibilités d'emplois pour les artistes d'ici sont des plus souhaitables.

Or, la table de danse estime ainsi que toutes les occasions de valoriser la qualité des artistes de la danse d'ici et de recourir à leur contribution ne sont pas exploitées à leur pleine mesure. Elle considère que la Ville de Québec pourrait jouer un rôle à cet égard à travers les événements culturels qu'elle produit ou appuie. Elle contribuerait ainsi à stimuler la création de débouchés pour la communauté de la danse à Québec.

En regard de ces considérations, la table de danse souligne les quatre enjeux suivants en regard des conditions de pratique des artistes et organismes de danse de Québec:

Enjeux :

La poursuite de l'appui donné à l'émergence et au développement de la relève en danse et l'amélioration de l'accompagnement de long terme qui lui est accordé

Un soutien accru et continu à la création en danse, à toutes les étapes de la carrière du chorégraphe et de l'interprète et du développement de l'organisme de danse

Un accès amélioré à des espaces et lieux de répétition adéquats et en quantité suffisante pour les artistes et organismes de la danse

Un encouragement à la création de débouchés pour les artistes et les travailleurs culturels de la danse, de façon à assurer leur rétention et leur enracinement à Québec

Plus précisément, la table de danse fait part des recommandations suivantes :

Recommandations :

- Établir une continuité dans les programmes de financement de la Ville pour le soutien à la création, afin d'apporter un appui à toutes les étapes de la carrière des artistes et de développement des compagnies.
- Supporter les projets de la relève sur du plus long terme (cette recommandation est précisée dans la section touchant le *financement*).
- Créer des incitatifs de façon à accroître l'accès des acteurs de la danse à des espaces de bureaux et des locaux de création et de répétition, dans différents lieux de la ville, qui répondent à leurs besoins.
- Travailler en concertation et prévoir des mécanismes dans le cadre des événements artistiques et culturels produits ou appuyés par la Ville afin d'encourager, quand cela s'y prête, l'embauche et la contribution des artistes de la danse de Québec.

3. Diffusion de la danse et développement de publics

Les créations et productions en danse présentées à Québec sont très diversifiées dans leur approche, dans leur format et dans leurs formes chorégraphiques. Cette diversité constitue une richesse indéniable de la discipline.

Bien que divers lieux de diffusion accueillent une bonne partie de ces productions, il demeure vrai qu'il existe peu d'espaces de diffusion à Québec qui soient véritablement adaptés pour accueillir toute cette diversité de formes et de styles chorégraphiques. Cet état de fait pose des contraintes quant à la qualité de présentation des œuvres et limite la visibilité de la discipline de la danse dans la ville.

Le besoin de nouvelles plateformes diversifiées de diffusion se fait donc sentir, que ce soient par exemple pour présenter diverses ébauches chorégraphiques, comme des laboratoires ou des « work in progress » à différentes étapes de la création et dans des lieux faciles d'accès.

Par ailleurs, des difficultés sont relevées par le milieu par rapport à l'accès à certaines salles de diffusion existantes sur le territoire, que ce soit en ce qui concerne les plages horaires disponibles ou encore en regard des coûts exigés pour la location des lieux. La table souligne la nécessité d'évaluer les avenues possibles pour atténuer ces freins à la diffusion des œuvres.

Dans la même perspective, la table de danse souhaiterait que les exigences et besoins spécifiques liés à la diffusion de la danse soient pris en compte dans l'aménagement des nouvelles salles ou lieux de diffusion en développement à Québec. Ceci afin d'offrir de nouvelles alternatives pour la diffusion de la danse en des lieux offrant les meilleures conditions d'accueil, tant pour les artistes que pour les spectateurs.

Enfin, pour la table de danse, il est incontournable que les efforts consacrés à la diffusion de la danse à Québec soient conjugués avec la mise en œuvre de projets porteurs et significatifs liés au développement des publics pour la danse.

Les organismes de danse de Québec se reconnaissent un rôle à jouer en ce domaine mais doivent pouvoir compter, pour ce faire, sur des ressources suffisantes et qualifiées pour mener à bien ces projets et obtenir des résultats probants.

Conséquemment, voici les enjeux identifiés par la table de danse en cette matière :

Enjeux:

Une disponibilité accrue de lieux et d'équipements adéquats et adaptés pour assurer la diffusion de la danse dans toutes ses formes chorégraphiques et étapes de création

Des ressources suffisantes et qualifiées pour la conduite à long terme de projets de développement de publics pour la danse

Plus concrètement, la table de danse fait part des recommandations suivantes en regard de la diffusion et du développement de publics :

Recommandations :

- Soutenir la mise en place de nouvelles plateformes diversifiées de diffusion des œuvres de formes et de styles chorégraphiques divers et adaptées aux besoins de la pratique.
- Créer des mécanismes incitatifs afin de favoriser un meilleur accès aux salles de diffusion existantes pour les artistes et organismes de danse (disponibilité horaire et financière).
- S'assurer que les projets de nouvelles salles multifonctionnelles dans la ville conviennent aux besoins de la pratique de la danse.
- Supporter des actions durables en développement de publics initiées par les organismes en danse, et les doter de ressources adéquates et qualifiées pour en permettre la réalisation et l'impact à long terme (cette recommandation est précisée dans la section traitant du *financement*).

4. Financement/Entente de développement culturel/Vitalité culturelle/autres formes

La Ville de Québec a mis en place un ensemble de programmes et de mesures pour appuyer l'action des organismes culturels professionnels, que ce soit par l'aide au fonctionnement ou encore par le soutien à des projets et initiatives du milieu.

L'aide au financement de base accordée par la Ville aux compagnies et organismes de danse est de première importance pour que celles-ci puissent réaliser leurs activités régulières et, à titre d'employeurs importants pour les artistes et les travailleurs, pour qu'elles puissent offrir des conditions de pratique et de travail adéquates et stabiliser leurs ressources humaines.

Ces mesures et programmes sont jugés essentiels par le milieu de la danse et doivent être poursuivis et consolidés.

Par ailleurs, des améliorations sont proposées par la table de danse en ce qui concerne certains de ces programmes et mesures. Ceci afin qu'ils répondent davantage aux enjeux suivants :

Enjeux :

Des programmes de la Ville mieux adaptés afin de soutenir le développement disciplinaire dans son ensemble et la pérennité des initiatives et projets

Une souplesse et une flexibilité dans les critères et la gestion des programmes pour s'adapter davantage aux réalités disciplinaires ainsi qu'aux nouvelles pratiques artistiques

Une meilleure diffusion des règles, des critères et des modes d'évaluation des programmes

Une bonification du soutien de base aux organismes de la discipline qui sont essentiels dans l'offre de services et/ou d'emplois aux artistes et travailleurs de la danse d'ici

Plus concrètement, voici les améliorations recommandées par la table de danse en regard des mesures suivantes :

Recommandations :

4.1 Entente de développement culturel

4.1.1 Première Ovation

- S'assurer de la reconduction du programme Première Ovation – volet danse, et de sa dotation budgétaire adéquate.
- Clarifier le créneau de la danse professionnelle ainsi que la notion de relève qui sont visés par la mesure.
- Faciliter l'accueil des projets qui s'inscrivent dans les nouvelles pratiques de la danse (maillages disciplinaires) et permettre la récurrence du financement des projets afin d'assurer leur pérennité et leur impact.
- Confier dès que possible le volet danse Première Ovation à un organisme porteur dans le milieu.
- Mettre en place un comité formé d'intervenants du milieu de la danse pour assurer avec la Ville le suivi de cette mesure.

4.1.2 Volet Soutien aux projets

- Ouvrir ce volet aux collectifs d'artistes.
- Permettre d'inclure dans les projets présentés des coûts liés à la création.
- Permettre la récurrence des projets afin d'assurer la pérennité et l'impact des initiatives.

4.1.3 Volet Développement des publics

- Ouvrir la possibilité de financer des projets récurrents afin d'en favoriser l'implantation durable.
- Décloisonner les critères liés aux publics ciblés afin de permettre aux acteurs de la danse d'identifier les cibles qui leur apparaissent les plus prometteuses et de mettre à contribution des collaborations engagées avec certains de leurs partenaires.

4.1.4 Nouveaux volets

- Considérer l'ajout de deux nouveaux volets à l'Entente de développement culturel ou encore leur intégration au volet *Soutien aux projets* existant, soient :
 - un volet d'aide à la publication (afin de permettre notamment la constitution d'archives sur la danse à Québec et son histoire).
 - un volet d'aide à la présentation de rassemblements professionnels ou d'événements spéciaux de concertation disciplinaires, interdisciplinaires ou multisectoriels abordant des questions culturelles.

4.2 Vitalité culturelle

- Conserver le principe de convention triennale et d'établissement d'objectifs avec les organismes culturels.
- Assurer une bonification de l'enveloppe budgétaire dédiée au financement de base des organismes de danse et des organismes culturels professionnels.

4.3 Autres formes de financement de base

- Encourager le partage de ressources entre compagnies, chorégraphes et organismes culturels pour l'accès à des services de mise en commun.